



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Centre de loisirs - Les Balladins

Présenté en conseil communautaire le 20 décembre 2021



Contact : Nadine ARGENSON  
Directrice du centre de loisirs Les Balladins  
**04 69 22 00 75**  
**lesballadins@cdc-vansencevennes.fr**  
35 Chemin des mineurs  
07 460 St-Paul-le-Jeune

**110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - [accueil@cdc-vansencevennes.fr](mailto:accueil@cdc-vansencevennes.fr) - 04 75 37 41 22**

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES  
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

Le centre de loisirs Les Balladins est géré par la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans. Les objectifs éducatifs et pédagogiques sont présentés dans des documents spécifiques à la disposition des familles. L'équipe permanente est composée d'une directrice et d'une directrice adjointe ; cette équipe est complétée en fonction des périodes par des animateurs occasionnels.

Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du centre de loisirs.

# I. HORAIRES ET TARIFS

## A. Horaires

Le centre de loisirs est ouvert toute l'année, à l'exception des vacances de Noël. Ainsi, il accueille les enfants :

- Tous les mercredis de l'année scolaire
- Les petites vacances d'automne, d'hiver et de printemps,
- Les vacances d'été.

Tous les enfants de 3 ans à 12 ans sont accueillis, de 7 h 30 à 17 h 00. Une garderie est proposée jusqu'à 18 h 00.

Il est obligatoire d'accompagner l'enfant jusqu'au centre de loisirs afin de rencontrer la directrice ou l'animatrice pour échanger sur différentes problématiques.

Un mineur ne peut ni accompagner ni venir chercher un enfant.

Le matin, les arrivées peuvent se faire jusqu'à 9 h. Les départs en fin de journée se font à partir de 16h45.

### Différentes modalités d'accueil sont possibles :

Les mercredis périscolaires	Vacances scolaires
== <b>Matin</b> , avec ou sans repas (Départ à 12h ou 13h30) == <b>Après-midi</b> , avec ou sans repas (Arrivée à 12h ou 13h30) == <b>Journée</b> complète	== <b>Journée</b> complète



# JOURNÉE TYPE CENTRE DE LOISIRS LES BALLADINS

<b>7h30 - 9h</b>	<b>Accueil des familles et des enfants</b>	Échanges d'informations avec les parents et prise en charge de l'enfant par un(e) animateur (trice) Mise en place de divers petits coins ludiques et libres
<b>9h - 9h30</b>	<b>Rassemblement et échanges</b>	Chaque animateur présente ses activités à son groupe. Les enfants sont invités à s'exprimer sur leurs préoccupations, leurs envies...
<b>9h30 - 11h30</b>	<b>Activités</b>	Animations proposées aux enfants, adaptées à la tranche d'âge : sportives, culturelles, manuelles...
<b>11h30 - 12h</b>	<b>Temps récréatif</b>	Les enfants sont invités à jouer entre eux, à l'intérieur ou à l'extérieur selon le temps. Les animateurs restent disponibles pour répondre aux besoins éventuels des enfants.
<b>12h - 13 h30</b>	<b>Repas</b>	Après le passage aux toilettes et au lavabo, les enfants mangent le repas livré par le traiteur. Les enfants sont invités à participer au rangement.
<b>13h30 - 14h</b>	<b>Temps récréatif</b>	Pendant que des animateurs rangent et nettoient la cuisine, les enfants sont libres de jouer à leur gré à l'intérieur ou à l'extérieur. Les animateurs sont présents pour répondre aux sollicitations des enfants.
<b>14h - 16h</b>	<b>Activités</b>	Animations proposées aux enfants, adaptées à la tranche d'âge : sportives, culturelles, manuelles... Les enfants âgés de 3 à 4 ans sont à la sieste. A leur réveil, ils rejoignent leur groupe en activités.
<b>16h - 16h30</b>	<b>Goûter</b>	Dans un souci d'équité, un goûter collectif est distribué aux enfants.
<b>16h30 - 17h</b>	<b>Jeux collectifs</b>	Pendant que des animateurs rangent et nettoient, les animateurs organisent des jeux collectifs extérieurs ou intérieurs.
<b>17h - 18h</b>	<b>Garderie</b>	Mise en place de divers petits coins ludiques et libres pour que les enfants se divertissent en attendant l'arrivée des parents. La directrice rend compte aux parents du déroulé de la journée de leur enfant.

Dans certains cas de sorties ou d'activités exceptionnelles, ces horaires peuvent être modifiés. Au préalable, une information sera affichée et communiquée aux parents. Le programme peut également varier selon la météo et l'envie des enfants.



## B. Tarifs

Les tarifs dépendent du quotient familial (QF).

### **Pour les habitants de la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes**

	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
Tarif plancher QF < 720	4,00 €	8,00 €	11,00 €
720 > QF	0.007 x QF	0.012 x QF	0,016 x QF
Tarif plafond	10,00 €	13,00 €	22,00 €
Absence de QF	10,00 €	13,00 €	22,00 €

### **Pour les habitants hors du territoire**

Nous appliquons les mêmes taux d'effort, mais il faut ajouter 3 euros à chaque modalité pour obtenir le prix final.



## II. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENTS

### A. Les inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, dans les bureaux du centre de loisirs (au-dessus de l'école maternelle) ou par téléphone au 04 69 22 00 75 ou 07 57 44 43 19.

Il faut savoir que pour les mercredis périscolaires, l'inscription doit être faite par mail le mardi de la semaine d'avant, à 10 h max.

Documents à prévoir pour l'inscription :

- Carnet de santé : vaccins obligatoires à jour, hospitalisation, allergies, PAI
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle extrascolaire)
- Aide aux temps libres : MSA
- Attestation de quotient familial (CAF, MSA)

Les inscriptions peuvent se faire par téléphone, SMS ou par courriel, si l'enfant est déjà inscrit et que le dossier est à jour. Une confirmation écrite sera envoyée pour acter l'inscription.

Pour les vacances d'été, une réunion d'information suivie des inscriptions est organisée mi-juin.

Pour des questions d'organisation, il est indispensable d'inscrire les enfants pour chaque période, avant la date butoir stipulée sur les programmes.

### B. Annulations

Il est possible d'annuler une inscription au plus tard 15 jours à l'avance. **En deçà, l'inscription sera facturée.** En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical, l'inscription ne sera pas facturée.

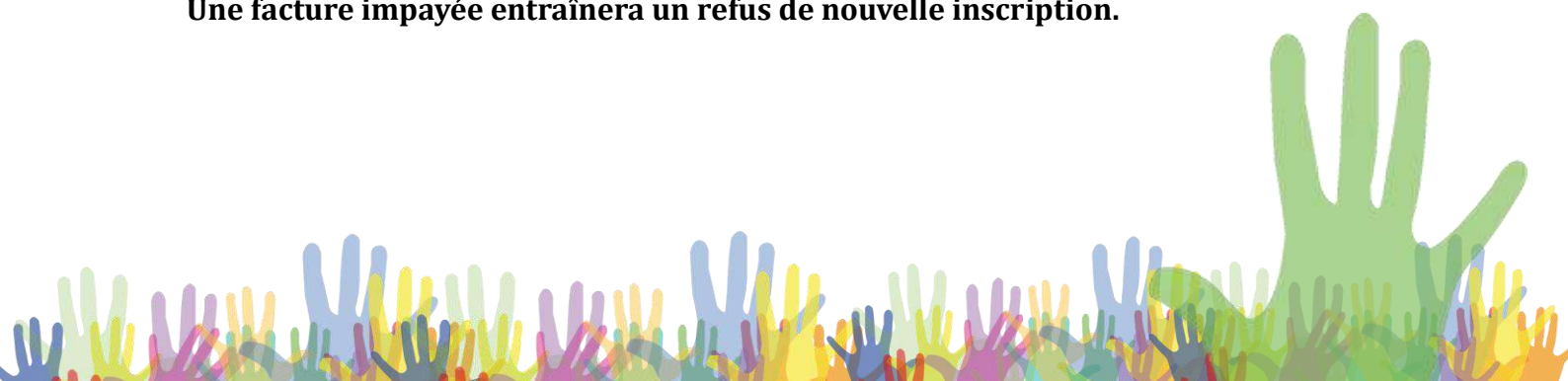
### C. Règlement

Les règlements peuvent se faire en espèce, par chèque, par **virement bancaire très favorisé** ou par chèques vacances ANCV (uniquement)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **Centre de Loisirs Les Balladins** – 35, Chemin des mineurs – 07 460 Saint-Paul-Le-Jeune

La facture doit être honorée sous 15 jours. Si ce délai n'est pas respecté, le Trésor Public sera alors le seul interlocuteur.

**Une facture impayée entraînera un refus de nouvelle inscription.**



### III. LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie permettent d'**établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs**. Elles sont respectées par les enfants, les animateurs et tous les intervenants dans le centre de loisirs. Elles sont discutées en début de période avec les enfants et peuvent donc évoluer. La version de décembre 2022 est jointe.

Pour faciliter le fonctionnement et que les enfants passent une bonne journée, il est par ailleurs demandé :

-D'apporter un sac à dos (un par enfant) avec :

- Une serviette de table en tissu. Une fois utilisée pour le repas, elle sera remise dans le sac à dos pour la prochaine fois.
- Une gourde
- Une casquette (dès le printemps)
- Un paquet de mouchoirs jetables
- Un rechange complet en cas de jeux d'eau/batailles....
- Le doudou et sa copine la tétine peuvent être mis en cas de pleurs et pour la sieste (3/4 ans)

-De laisser les jouets (petites voitures, poupées, jeux vidéo, toupie...) à la maison ;

-De venir avec les cheveux attachés ;

-De venir avec une tenue adaptée, en particulier des chaussures confortables et qui tiennent aux pieds pour profiter pleinement des activités proposées.

Pour une question d'encadrement à respecter, nous n'acceptons pas les enfants non propres. Nous ne sommes pas une crèche ou une maison d'assistantes maternelles



## JE PEUX/ JE DOIS

- m'amuser/jouer
- me faire plaisir
- prendre un jouet/livre... pour emporter chez moi à la condition de demander à l'animateur
- aider les copains
- remettre les bouchons aux feutres
- ranger les jeux, jouets et matériel
- prendre soin des autres
- respecter les copains et adultes
- goûter à tout au repas
- me laver les mains avec du savon avant et après être allé aux toilettes
- jeter les papiers essuies mains dans la poubelle (© autres papiers)
- penser à tirer la chasse d'eau
- éteindre les lumières des toilettes
- ranger correctement ma veste et mon sac à dos
- monter sur la structure par l'échelle, redescendre par le tobogganassis ou les fosses
- respecter le règlement intérieur

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE



## NE PAS

- faire mal aux copains et aux autres
- cracher
- courir et sauter dans les escaliers
- jeter les jouets
- apporter des jouets de la maison
- dire des méchancetés sur les autres
- être méchant
- faire des messes basses
- se moquer
- ne pas courir dans le centre de loisirs
- ne pas s'appuyer sur les barres du baby-foot
- ne pas monter par le toboggan

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

